



ATTESTATION

Nous soussignés, Monsieur Patrice Richard, Président de la Fondation et Monsieur André Narbel, Directeur de la Maison Romande de la Propreté, attestons que :

Monsieur Alain DOMENIG

né le 19 novembre 1964, originaire de Tamins (GR),

a subi avec succès l'examen professionnel,
organisé par l'Association des entrepreneurs de nettoyage suisses, l'Association romande des entrepreneurs en nettoyage et l'Union suisse des syndicats autonomes en vertu de la loi fédérale du 19 avril 1978 sur la formation professionnelle et conformément au règlement des examens du 27 août 1990 approuvé par le Département fédéral de l'économie publique.

Ce dernier a été autorisé, par le directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail ainsi que par le Président de la Commission d'examen, en date du 19 février 1993, à porter le titre légalement protégé de

SPECIALISTE EN NETTOYAGE DE BÂTIMENTS AVEC BREVET FEDERAL

Crissier, le 21 janvier 2011

Maison Romande de la Propreté


Patrice Richard
Président


André Narbel
Directeur